



ORGANISATION DES TOURNOIS DANS LE CONTEXTE DU COVID-19

Introduction

Les dispositions suivantes doivent être mises en place lors de l'organisation de tournois homologués de carrom pour se prémunir contre une contamination au coronavirus de tous les participants, organisateurs et spectateurs.

Les organisateurs, joueurs et spectateurs doivent respecter les protocoles sanitaires spécifiques fixés par la commune dans laquelle a lieu le tournoi.

Un responsable COVID-19 est nommé lors du tournoi parmi les membres du club organisateur, il est chargé de contrôler que les mesures de protection édictées soient respectées.

Il doit également tenir une liste de tous les participants avec un numéro de téléphone et un mail de contact.

Recommandations générales

- L'organisateur doit mettre à disposition des participants du gel hydro-alcoolique en quantité suffisante pour la durée du tournoi.
- Peu de spectateurs doivent pénétrer dans la salle et les joueurs doivent quitter la salle de jeu dès leur partie terminée.
- Les personnes présentant des symptômes liés au COVID-19 doivent en informer l'organisateur et quitter sans délai l'enceinte du tournoi.
- Le port du masque obligatoire pour les joueurs, organisateurs, arbitres et spectateurs.
- Il est recommandé aux organisateurs de nettoyer régulièrement les WC et lavabos.

Conditions de jeu

- Une distance physique d'un mètre entre chaque personne doit être respectée autant que possible : les carroms devront être disposés de manière à ce que la distance d'un mètre entre les joueurs de deux tables différentes soit respectée.
- la zone de tournoi doit être bien délimitée, par exemple avec des tables ou des banderoles, et permettre un seul passage près duquel du gel hydro-alcoolique devra être mis à disposition (sur une table par exemple).
- chaque participant devra user du gel hydro-alcoolique ainsi mis à disposition, dès qu'il entre ou sort de la zone tournoi.

- Les joueurs ne doivent pas toucher le striker de l'adversaire au cours du jeu.
- Un seul joueur doit noter le score des différentes manches. A la fin du match, il ramènera le stylo dans un bac prévu à cet effet à la sortie de la zone tournoi.

Conséquences pour les organisateurs

- Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique à toutes les entrées de la salle
- Aérer très régulièrement toutes les salles de jeu ; il n'est pas recommandé d'organiser de tournois dans des salles où l'aération n'est pas possible.
- Nettoyer les stylos entre chaque round.
- Nettoyer avec du gel hydro-alcoolique les bords des carroms entre chaque round.

Homologation

Nous rappelons que selon le Décret n°2020-860 du 10 juillet 2020, le préfet de département peut, dans les zones de circulation active du virus mentionnée à l'article 4 et aux seules fins de lutter contre la propagation du virus, prendre les mesures visant à interdire l'accueil du public dans les établissements recevant du public.

En conséquence, une autorisation d'organiser un tournoi accordée par la Fédération Française de Carrom peut être annulée au dernier moment selon l'évolution des mesures sanitaires.

Le club organisateur pourra alors proposer une autre date de tournoi plus tard dans la saison. La FFC fera preuve de souplesse lors de la validation de cette nouvelle date.

Rappel des gestes barrière

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique ;
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- respecter une distanciation physique d'au moins 1mètre entre deux personnes.

L'obligation de porter un masque de protection s'applique aux personnes âgées de plus de 11 ans. Les masques doivent être portés par tous dès que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

Le 9 septembre 2020.

Le Conseil d'Administration

La Commission Sportive et Technique